## Bulletin Adhésion Fonds de sécurisation du dispositif IML - Programme 177

Nom de la structure:
Nom du directeur/trice :
Nom de la personne responsable du dispositif IML:
Réseaux auxquels votre structure est adhérente :
Département(s) de mobilisation des logements :
Adresse postale :
Numéro de téléphone :
Adresse mail :
Nombre de logements en IML Programme 177 occupés par un locataire ou sous-locataire à partir du $1^{\rm er}$ Janvier 2018 Sous location : Mandat de gestion :
Nature du parc de logements en IML Programme 177  □ Parc Privé □ Parc Public
Nature du parc en location/sous-location : Nombre de logements dans le parc privé : Nombre de logements dans le parc public :
Montant de la cotisation annuelle, à calculer selon le tableau ci-dessous :

Location/sous-location Cotisation au logement	Cotisation for	dat de Gestion faitisée par tranche de logement
	De 1 à 10	100€
	logements	
<ul> <li>80€ par logement pour la 1<sup>ère</sup> année</li> </ul>	De 11 à 25	275€
d'adhésion	logements	
	De 26 à 50	600€
<ul> <li>60€ par logement au moment du</li> </ul>	logements	
renouvellement de l'adhésion	De 51 à 75	975€
	logements	
	De 76 logements	350€ / 25 logements
	et plus	supplémentaires

En adhérant au fonds l'association reconnait avoir pris connaissance du <u>règlement</u> de ce dernier et adhérer pleinement à ses principes.

Afin de justifier des logements relevant de l'IML financé sur le Programme 177, l'adhérent s'engage à transmettre au gestionnaire du fonds la copie du-tableau de données régional IML (ou a minima une extraction du volet logement) qu'il envoie semestriellement à l'État (DDETS/PP).

Le formulaire d'adhésion est à renvoyer tous les ans en janvier pour actualiser le calcul de la cotisation (base : nombre de logements présents depuis le 01/01/2018 dans le dispositif IML P177 au 31/12/n, les logements captés en cours d'année n+1 seront comptés dans la cotisation de l'année suivante).

La cotisation se règle par virement auprès du gestionnaire du fonds.

Fait et signé à	le
C	
Signature :	

Les financeurs publics :







Le gestionnaire du fonds :

Les réseaux partenaires du fonds :





